

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la transition écologique et  
de la cohésion des territoires

**Direction générale de l'aviation civile**

**Décision du 20 octobre 2022 portant fermeture administrative de l'échelon central de la direction des opérations et de la sous-direction des ressources humaines de la direction des services de la navigation aérienne sis 9 rue de Champagne à Athis-Mons**

NOR : TREA2230706S

*(Texte non paru au Journal officiel)*

**Le directeur général de l'aviation civile,**

Vu l'article L. 621-8 du code de la fonction publique ;

Vu l'article L. 3133-4 du Code du travail ;

Vu l'article 4 du décret n°2002-634 du 29 avril 2002 portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'État et dans la magistrature ;

Vu l'avis du comité technique de la direction des services de la navigation aérienne du 20 octobre 2022 ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les locaux occupés par l'échelon central de la direction des opérations ainsi que par la sous-direction des ressources humaines de la direction des services de la navigation aérienne sis 9 rue de Champagne à Athis-Mons seront fermés le 31 octobre 2022.

**Article 2**

Le directeur des services de la navigation aérienne est chargé de l'application de la présente décision.

**Article 3**

La présente décision fera l'objet d'une publication au Bulletin Officiel.

Fait le 20 octobre 2022

Le directeur des services de la navigation aérienne,

F. GUILLERMET